



DEPARTEMENT MEDECIN CONSEIL NATIONAL

CONSTITUTION DU DOSSIER

- **PENSION D'INVALIDITE**
- **RETRAITE ANTICIPEE**

1/ Certificat du Médecin traitant constatant l'invalidité et demandant la mise en invalidité ou la mise en retraite anticipée.

2/ Lettre adressée au Médecin Conseil de la CNSS par le Directeur Général ou le Directeur du Personnel de la société du demandeur

3/ a) - L'imprimé pour pension d'invalidité
(patient de moins de 50 ans) dûment rempli et signé par le Directeur Général ou le Directeur du Personnel de la société du demandeur

b) - L'imprimé pour retraite anticipée
(Patient de 50 ans et plus) dûment rempli et signé par le Directeur Général ou le Directeur du Personnel de la société du demandeur

4/ Certificat de cessation de travail (imprimé CNSS) dûment rempli et signé par le Directeur Général ou le Directeur du Personnel de la société du demandeur

5/ Certificat de travail délivré par la société du demandeur

6/ Photocopie de la carte d'identité

7/ Photocopie légalisée d'acte de naissance ou jugement supplétif

8/ L'original de la carte d'assuré

9/ Deux photos d'identité

10/ Fiche de pension d'invalidité signée par le Médecin Conseil de la CNSS. À retirer après visite Médicale chez ce dernier.